

Conseil d'administration 2017-2018  
**APPEL DE CANDIDATURES  
POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS**

Le conseil d'administration de Loisir et Sport Montérégie est composé de 13 administrateurs, dix (10) administrateurs élus par l'assemblée des membres et trois (3) administrateurs nommés par le conseil d'administration à titre de cooptés. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter nos règlements généraux au lien suivant : <http://www.loisir.qc.ca/propos/vie-democratique/reglements-generaux>.

**Les administrateurs délégués (10 postes)** sont issus des membres délégués de Loisir et Sport Montérégie. Ils ont comme responsabilité de prendre en compte les intérêts collectifs dans les décisions du conseil d'administration.

*Les caractéristiques recherchées pour les administrateurs délégués : Ils entretiennent des liens constants avec les acteurs du milieu municipal, scolaire et associatif, de manière à prendre en compte les besoins et les aspirations de l'ensemble des milieux dans le plan d'action de l'organisme (article 19-A des Règlements généraux).*

Pour assurer la plus grande représentation possible des dix (10) administrateurs délégués, il y a obligatoirement deux (2) membres issus de chaque catégorie de membres, à savoir :

- 1- Deux (2) membres issus des municipalités de moins de 3000 habitants;
- 2- Deux (2) membres issus des municipalités de plus de 3000 habitants, incluant les membres délégués des MRC et de l'Agglomération de Longueuil;
- 3- Deux (2) membres issus d'un organisme en sport
- 4- Deux (2) membres issus d'un organisme en loisir
- 5- Deux (2) membres issus du milieu scolaire

#### **Dépôt de candidature des membres délégués au poste d'administrateur délégué**

Les membres délégués de Loisir et Sport Montérégie intéressés à occuper un poste d'administrateur délégué doivent soumettre leur candidature à même le formulaire prévu à cet effet avec une lettre de motivation et l'acheminer **avant le 9 juin 2017** au conseil d'administration. Ils devront s'assurer d'avoir deux références en appui à leur candidature, lesquelles doivent provenir également de membres délégués de Loisir et Sport Montérégie.

#### **Nomination des administrateurs lors de l'Assemblée générale**

Lors des élections, les candidatures sont présentées par le président d'élection pour chacune des catégories de membres. S'il y a autant ou moins de candidatures que le nombre de sièges disponibles, c'est-à-dire deux (2), les candidats sont alors élus par acclamation. S'il y a plus de deux candidatures, il y aura élection des délégués par l'assemblée des membres.

**Les administrateurs cooptés (3 postes)** sont préférablement issus des membres délégués de Loisir et Sport Montérégie. Ils ont comme responsabilité d'assurer au conseil d'administration la disponibilité de certaines compétences ou expertises pour la prise de décision la plus éclairée possible.

Ceux-ci sont identifiés par les dix (10) administrateurs délégués suite à l'Assemblée générale, au moment qui leur convient, et selon l'analyse des besoins en expertises et enjeux du plan d'action.

### **Représentation territoriale**

Encore une fois, pour assurer la plus grande représentation possible de la provenance des administrateurs délégués et cooptés, il est établi que du groupe de treize (13) administrateurs, il y a au moins deux (2) membres issus de chacun des trois (3) sous-territoires de la Montérégie, soit : Richelieu-Yamaska, Rive-Sud et Sud-Ouest.

### **Durée du mandat des administrateurs**

La durée du mandat des administrateurs est de deux (2) ans en alternance, donc sept (7) mandats de 2 ans et six (6) mandats de 1 an, qui ont débuté lors de l'AGA 2015. Pour établir les mandats de deux ans, un tirage au sort par catégorie de membres a été effectué entre les administrateurs lorsque le conseil d'administration fut formé.

Lors de l'AGA 2017, les postes suivants seront en élection :

- Un poste dans la catégorie « Municipal, moins de 3000 habitants »
- Un poste dans la catégorie « Municipal, plus de 3000 habitants »
- Un poste dans la catégorie « Scolaire »
- Un poste dans la catégorie « Associatif Sport »
- Un poste dans la catégorie « Associatif Loisir »

### **PPROFIL RECHERCHÉ ET ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX ADMINISTRATEURS DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

Les candidats recherchés doivent :

- Être assidus aux rencontres du conseil d'administration (4 à 5 par année, plus l'AGA);
- Être disponibles pour des rencontres en sous-comités, selon les besoins et enjeux et pour des demandes de représentation le cas échéant;
- Être des personnes tournées vers les résultats et pouvant fonctionner avec un cadre budgétaire établi et restreint;
- Être autonomes, dynamiques et proactifs;
- Être solidaires des décisions du conseil d'administration, et à ce titre, adhérer au code d'éthique de Loisir et Sport Montérégie.